

COMITE DES PARTENAIRES
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE

12 avril 2022

Introduction du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le SDRIF-E est construit autour d'une ambition en matière environnementale et d'un volontarisme en matière de développement économique et de cadre de vie : avec le SDRIF-E nous concilions une réponse forte à la crise écologique et climatique, avec la nécessité d'être à la hauteur de ce qu'est et de ce que représente la région capitale dans l'économie de la France et de l'Europe ; le SDRIF-E ne peut pas tout, ne fera pas tout seul, mais j'ai la conviction qu'il constitue une vraie avancée pour orienter les acteurs franciliens jusqu'à 2040.

Les principales nouveautés du SDRIF-E pour une Île-de-France :

- Sobre, avec une trajectoire ZAN à -20% soit trois fois moins d'urbanisation que le SDRIF 2013 ;
- Qui restera durablement aux $\frac{3}{4}$ verte, avec la sanctuarisation massive d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) dans l'agglomération ;
- Polycentrique et connectée : des prolongements de transports en commun, 70 000 logements, 2/3 de logements abordables ;
- Qui prépare l'avenir par une relance durable et responsable de son économie : avec des fonciers pour la réindustrialisation, une enveloppe ENR et économie circulaire...

Le SDRIF-E est un schéma d'aménagement et de développement pour répondre aux grands défis du siècle. L'Île-de-France, seule métropole de rang mondial en Europe est la région de toutes les excellences :

- Excellence économique et en matière d'innovation (position encore renforcée par le BREXIT, 31 % du PIB national, 40 % de la recherche française, première région touristique mondiale) ;
- Excellence environnementale (révolution des transports avec plus d'1 euro sur 2 des dépenses régionales, une région aux $\frac{3}{4}$ agricole et naturelle) ;
- Excellence en matière de qualité de vie (une offre d'emplois forte et dynamique, une qualité de l'offre éducative, un patrimoine culturel incomparable...).

Compte-tenu de ce contexte et de ces défis, le SDRIF-E ambitionne de :

- Rééquilibrer une région marquée par des fractures territoriales fortes du fait de son hyper-métropolisation ;
- Répondre aux fractures sociales et aux aspirations au bien vivre : le SDRIF-E portera un objectif ambitieux en matière de construction pour répondre à la crise du logement en Île-de-France ;
- Répondre au défi climatique et à la nécessité d'adapter les territoires franciliens au réchauffement et aux risques naturels ;
- Préparer un cadre de vie plus agréable et une vie plus douce pour les Franciliens.

Il faut donc un nouvel équilibre à la fois en faveur du ménagement du territoire francilien mais aussi pour répondre aux besoins des Franciliens. Le SDRIF-E déploiera les outils pour mettre en œuvre ce nouvel équilibre :

- Renforcer le polycentrisme pour réconcilier tous les territoires et répondre aux aspirations des Franciliens

Une région polycentrique, c'est une région qui met la question de la qualité de vie au cœur des préoccupations de toutes les politiques publiques. Il faut limiter les déplacements et mettre fin aux banlieues dortoirs, mais également combiner attractivité et esprit village. Le SDRIF-E aura pour objectif de mettre en œuvre une Région des 20 minutes où les Franciliens disposeront d'équipements et de services à proximité. Pour cela, il prévoit :

- 27 centralités et 112 polarités pour réduire la dépendance au centre des territoires périphériques,
- Avec une intensification des villes et des capacités d'extension dédiées afin d'accueillir les besoins en emplois, logements, services ou équipements.

- Ambitionner une Île-de-France verte et sobre

Le SDRIF-E visera tout d'abord à ménager le foncier pour favoriser le développement de la biodiversité et lutter contre les conséquences du réchauffement climatique. La trajectoire ZAN proposée est donc construite pour répondre à la nécessité de changer de paradigme : passer de la lutte contre l'étalement urbain à la sanctuarisation de la nature. La trajectoire de réduction de la consommation foncière de 20 % par décennie concilie à la fois réponse aux enjeux environnementaux, dont celui de la décarbonation de la région, et volontarisme pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, pour améliorer les conditions de vie des Franciliens, et réindustrialiser l'économie francilienne. Elle tient compte des efforts déjà faits par le passé qui font de la métropole régionale la métropole la plus dense d'Europe :

- Il y a 30 ans : 2700 ha de consommation foncière observée chaque année ;
- Puis 1315 ha par an permis par le SDRIF de 2013 ;
- 774 ha par an observés sur la dernière décennie.

- Le SDRIF-E proposera 560 ha de consommation maximale annuelle lors des deux prochaines décennies, presque 3 fois moins que ce que permettait le SDRIF de 2013.

On ne peut pas geler le territoire régional mais on ne peut plus faire comme avant. Trois opportunités pour cela :

- La mise en service du GPE et l'intensification de la ville qui pourra se faire en bordure de la zone dense ;
- Le renforcement des centralités et des polarités dans les départements de grande couronne ;
- Le bouclier rural à 1 ha qui permettra de faire respirer les campagnes.

- Un SDRIF-E pour sanctuariser la nature et les territoires agricoles

Le SDRIF-E sanctuarisera 160 000 ha, soit plus de 13 % de la superficie totale de la Région. C'est plus que la superficie du Val d'Oise. Ces espaces de nature se trouvent notamment autour de la métropole, là où les besoins sont les plus pressants. Y figure notamment le sud du triangle de Gonesse, totalement sanctuarisé dans son usage agricole, mais aussi bien d'autres espaces qui constituent la ceinture verte de l'IDF. Pour cela, les outils environnementaux du SDRIF-E sont renforcés :

- Une carte verte réglementaire qui met en cohérence de nouvelles protections,
- Des fronts verts triplés,
- Des trames vertes et bleues confortées,
- De nouvelles trames noires, blanches et brunes,
- 111 nouveaux espaces verts et de loisir, en priorité localisés dans les zones carencées, contre 77 dans le SDRIF précédent,

- L'objectif d'avoir un espace vert à moins de 10 minutes pour tous.

➤ Un SDRIF-E au service de la réindustrialisation de l'Île-de-France et de la transition énergétique

L'ambition du SDRIF-E pour la première région économique d'Europe consiste à la fois à :

- Renforcer la souveraineté francilienne en réindustrialisant ;
- Soutenir simultanément ses deux piliers : l'économie mondialisée et l'économie résidentielle ;
- Accompagner l'économie francilienne dans sa transition environnementale, notamment en matière de décarbonation et de sobriété.

Le SDRIF-E prévoit pour cela de :

- Réserver 28 000 ha pour les activités productives dont la moitié pour les activités stratégiques liées à la réindustrialisation ;
- 2000 ha pour une Région ZEN et notamment le développement des ENR, prévu dans une enveloppe régionale pour éviter la concurrence des usages ;
- Sanctuariser 38 000 ha de terres agricoles productives.

➤ Une Île-de-France connectée qui favorise les mobilités du quotidien

67 projets pour 656 km de lignes nouvelles ou prolongées :

- Métros 15-16-17-18, Eole, interconnexion ligne H, TZEN 3-4-5...
- 12 principes de prolongement de Métros : 7, 14, 18, 1, 10...

En complément de l'effort sans précédent fait pour les transports en commun, le SDRIF-E s'appuiera sur une double ambition :

- Une transformation du réseau routier qui permette notamment le déploiement des lignes de bus express ;
- La promotion des modes actifs avec l'inscription du nouveau réseau « Vélo Île-de-France ».

➤ Un SDRIF-E au service d'une ville et d'une vie nouvelle pour les Franciliens

Pour lutter contre la crise du logement, le SDRIF-E proposera le cadre nécessaire à la production de 70 000 logements par an, à 90 % en recyclage urbain. Le SDRIF-E visera le développement du logement abordable qui devra représenter 2/3 de la production annuelle afin de répondre aux besoins des familles franciliennes. Il se fixe également des objectifs en matière de typologie et de qualité des logements et du cadre de vie :

- Favoriser la mixité sociale avec la norme anti-ghetto et le seuil de 30 %,
- Produire des cadres de vie végétalisés (bâtiments et espaces publics),
- Protéger le patrimoine architectural francilien dont le pavillonnaire remarquable,
- Penser la réversibilité des bâtiments et intensifier le recours aux matériaux recyclés et aux matériaux bio-sourcés.

En résumé, le SDRIF-E répond à des injonctions aussi essentielles que contradictoires : apporter les réponses aux enjeux environnementaux tout en permettant à l'Île-de-France de garder sa place de métropole mondiale européenne et créer des conditions de vie désirables pour tous les Franciliens, actuels et à venir. Le SDRIF-E résout cette équation par une vision pragmatique et équilibrée entre développement économique et préservation de la nature. Il construit un chemin qui est à la fois mobilisateur et qui veille à ne laisser aucun territoire, aucun Francilien de côté.

L'objet de ce 7ème comité des partenaires est de vous présenter l'avant-projet de SDRIF-E qui va vous être transmis dans les tous prochains jours. Ceci pour vous aider à vous approprier ce document, vous présenter ses objectifs et ses principales règles. Afin de pouvoir poursuivre ensuite le dialogue avec

vous sur la base de ce premier document. Il vous est en effet proposé jusqu'à fin mai de nous faire part de vos éventuelles observations, demandes d'ajustements, détection d'erreurs éventuelles afin d'améliorer le schéma.

La séquence de cet après-midi se déroulera en 3 temps thématiques, avec une intervention préalable de M. Dominique Mocquax, représentant la CCI Paris Ile de France, et également vice-président de la CCI de Seine-et-Marne :

- D'abord un retour sur la concertation, à laquelle vous avez largement contribué, en tant que partenaires ;
- Puis une séquence sur le volet environnemental du SDRIF-E : l'Île-de-France verte, avec la présentation de la trajectoire de sobriété foncière et des dispositions de protection de l'environnement et de résilience inscrites dans le SDRIF-E ;
- Enfin, une séquence sur l'Île-de-France à vivre et l'IDF productive : vous seront présentés l'organisation polycentrique, les dispositions du SDRIF-E en matière de mobilités, de logement, d'économie et de gestion stratégique des ressources.

Prise de parole de Dominique Macquax, représentant la CCI Paris Ile de France, et également vice-président de la CCI de Seine-et-Marne

Je vous remercie d'avoir associé la CCI à ce comité des partenaires. La CCI Île-de-France partage les ambitions du SDRIF-E pour une Région ZAN, ZEN et circulaire qui doit répondre au défi d'une transition écologique et climatique. L'enjeu pour les entreprises est ici majeur. Le SDRIF-E sera le chef d'orchestre de l'aménagement francilien en matière d'habitat, de transports, d'activités économiques pour les 20 ans à venir. Le SDRIF-E doit dégager le potentiel nécessaire à l'activité des entreprises dans la Région la plus attractive de France et d'Europe. Il est indispensable d'allier transition écologique et développement économique. Voici quelques messages forts que la CCI articule autour de deux axes :

- 1) Le futur SDRIF-E doit être un vecteur d'attractivité pour les entreprises :
 - a. En permettant le maintien de la diversité économique francilienne : le SDRIF-E doit conforter l'Île-de-France comme plateforme des investissements nationaux et étrangers via ses activités économiques, son potentiel immobilier, sa formation, la compétence de sa main d'œuvre et sa politique de Recherche & Développement ;
 - b. En favorisant la relocalisation et en déployant le foncier nécessaire, point crucial dans notre transformation ;
 - c. En développant le polycentrisme Francilien : dépasser le rééquilibrage Est-Ouest pour l'appliquer plus généralement entre les zones agglomérées, pôles de centralités hors agglomération et espaces ruraux, ou frange urbaine et péri-urbaine. Le SDRIF-E doit tenir compte de la vocation des territoires stratégiques régionaux en petite et grande couronne. Bien sûr ce SDRIF-E ne doit pour autant pas délaisser l'Ouest Parisien ;
 - d. En développant la connectivité de l'Île-de-France grâce à la modernisation des plateformes aéroportuaires et à la promotion de l'Axe Seine en amont et en aval. Le SDRIF-E doit s'articuler avec les Régions voisines pour conforter la vocation économique, industrielle et logistique de la vallée de la Seine.
- 2) Le SDRIF-E doit être un vecteur pertinent d'optimisation foncière :
 - a. L'actuel SDRIF prévoyait une forte consommation foncière d'espaces naturels agricoles et forestiers (jusqu'à 1300 ha par an) et la pratique vertueuse de la Région a fait que cette consommation a été divisée par deux. La loi Climat et Résilience de 2021

a induit un changement de paradigme dans l'utilisation des sols : le ZAN est attendu pour 2050 avec une réduction de l'artificialisation des sols importante d'ici 2030. La Région restera bonne élève : pour concilier développement économique et sobriété foncière, il conviendra pour la CCIR d'orienter les opérations d'aménagement et de construction vers des espaces déjà urbanisés et artificialisés. Cela ne signifie pas que toute urbanisation serait interdite sur un sol naturel, agricole et forestier dès lors qu'aucune autre potentialité foncière n'existe. La compensation par renaturation doit s'opérer pas strict équivalent entre espace agricole et forestier détruit et reconstitué. Les franges urbaines doivent aussi conserver des potentialités de développement économique ;

- b. Favoriser la reconquête des friches : la Région a déjà recensé 2700 fonciers délaissés que le SDRIF-E devra fléchir en priorité pour les futures opérations de construction, en n'oubliant pas qu'une opération de construction sur une friche suppose souvent une dépollution qui a un coût pour les porteurs de projet ;
- c. Adapter la politique de mixité aux besoins des territoires : la mixité doit être proportionnée sur chaque territoire. Il y a des objectifs réalistes à fixer, notamment en matière de logements intermédiaires, qui rentrent dans les logements abordables. Ce type de logement répond aux besoins des entreprises et favorise le rapprochement entre domicile et travail ;
- d. Transformer les bureaux vacants en logements : la CCI partage l'objectif de la Région de favoriser la réversibilité des immeubles mais insiste sur la nécessité de maintenir une offre de bureaux qui marquent l'adresse de l'entreprise. La demande en bureaux n'a pas disparu avec la crise sanitaire et le télétravail mais elle a évolué : réduction des surfaces et réorganisation des plateaux de bureaux... ;
- e. Réorienter l'activité productive et industrielle en promouvant des concepts innovants moins consommateurs, comme l'usine 4.0 modulable ou encore des sites industriels clés en main. Il est aussi indispensable d'identifier des espaces d'accueil pour les activités industrielles à fortes nuisances, pour lesquelles le besoin en foncier éloigné des lieux de vie reste prégnant. Les bâtiments industriels abandonnés sont également à valoriser ;
- f. Faire des quartiers de gare des modèles de mixité : 353 projets sur 68 gares sont concernés. 32 millions de m² sont programmés et 20 millions restent à construire. Le but est d'y créer un écosystème alliant bureaux, logements, commerces et logistique ;
- g. Adapter les circulations des biens et des personnes à tous ces enjeux. En priorité, il faudra renforcer l'armature de transports en commun en lien avec l'urbanisation et les bassins d'emplois. Les mobilités alternatives, le plan vélo, le covoiturage, etc. doivent être clairement prises en compte dans le SDRIF-E. De même les emprises foncières doivent y être réservées en faveur de la logistique : mutualisation d'espaces, projets multimodaux, espaces de distributions de proximité.

La CCI Île-de-France sera au côté de la Région Île-de-France pour ce SDRIF-E et souhaite une réussite à la hauteur des espérances franciliennes. Notre contribution à l'avant-projet du SDRIF-E vous parviendra dans les délais les plus courts.

I. Volet Environnemental du SDRIF-E

Questions et interventions des participants

1. La sécheresse et l'inondation sont des problèmes principaux pour la région dans les prochaines années. Nous savons que le débit de la Seine diminuera d'environ 30 % en 2050 et que dans ces conditions, la capacité du fleuve à recevoir des effluents complémentaires sera presque nulle, à défaut de rendre les stations de traitement encore plus efficace et donc consommatrices d'énergie, ce qui n'est pas dans le projet. Concernant les inondations, il est vrai que les sécheresses sont souvent suivies de pluies intenses, comme on l'a vu en 2016 avec les inondations sur le Loing et une partie de la Seine. Pour cela un PAPI Seine et Marne Francilienne est en préparation, et nécessite du travail d'aménagement et des adaptations. Quelle est la relation de l'Île-de-France et du SDRIF-E avec les travaux préparatoires à la prévention des inondations ? Compte tenu de l'augmentation prévisible de la population, comment garantir l'apport d'une eau potable en quantité suffisante pour les nouveaux habitants ? (Daniel MARCOVITCH, vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau et Président de la Commission des rivières d'Île-de-France du Comité de Bassin)
2. Le bouclier rural est sans doute une bonne invention : 1 hectare par village en Seine-et-Marne, cela représentera 300 ha. Y-a-t-il une règle envisagée pour la densité de cet hectare ? (Grégoire DUTERTRE, Directrice du CAUE 77)
3. L'accent mis sur les continuités écologiques est fondamental pour considérer un écosystème et un ensemble cohérent. Sur la question de l'eau, vous avez identifié le sujet de réouverture et de renaturation des rivières urbaines. A Espaces, nous faisons un travail de cartographie des rus et des sources et nous voyons que c'est un travail que nous devons entreprendre dès le début, même si certains territoires s'y sont déjà attelés. Le SDRIF-E prévoit-il des moyens pour la mise en cohérence des parties prenantes et des acteurs pour aller plus vite sur ces sujets majeurs, comme ceux du climat et de la biodiversité ? (Catherine DECAUX, DG Association ESPACES)
4. Est-il prévu une sanctuarisation stricte des zones humides et des mares ? (Elsa CAUDRON, chargée de mission Nature en ville et Aménagement du territoire, LPO Île-de-France)
5. J'ai entendu Monsieur Macquax évoquer la question des centres de distribution de proximité. C'est une question importante car pour décarboner la logistique dans la ville, toutes les entreprises sont à la recherche de foncier dans l'urbain. Pourriez-vous préciser les dispositions du SDRIF-E en matière de parkings verticaux et d'hôtels de logistique urbains ? (Matthieu MORANGE, Délégué transition environnementale, Groupe La Poste Île-de-France)
6. Sur le sujet de l'artificialisation, nous pensons qu'il faudrait tendre vers un objectif de zéro artificialisation brut et non net car l'analyse des compensations déjà effectuées est peu concluante. Dans notre région, les zones forestières ont été jusqu'à présent bien protégées et nous proposons que les espaces agricoles soient aussi bien protégés qu'elles. Sur la question de la ressource en eau, nous constatons que le sujet des pratiques agricoles n'a pas été abordé : les sols sont aujourd'hui extrêmement tassés, ce qui empêche l'absorption de l'eau. Nous pensons utile que cette politique soit revue pour que le SDRIF-E impose davantage de choses en vue des enjeux environnementaux. (Anne Gellé, Conseil d'Administration de l'Association Terre de Liens Île-de-France)
7. Les entreprises de la FNADE sont les entreprises qui travaillent dans l'économie circulaire et dans la production d'énergie à partir de déchets. La FNADE porte 3 propositions pour le dispositif zéro artificialisation nette :
 - a. La prise en compte dès maintenant des actions de renaturation qui pourraient avoir lieu sur les friches, notamment les friches industrielles qui sont abandonnées sur le

territoire. La Loi Climat et Résilience envisage la prise en compte de la renaturation mais seulement à partir de 2030, la FNADE propose qu'elle le soit dès maintenant ;

- b. Sortir de l'assiette des communes les projets à vocation régionales, comme vous avez pu le présenter dans le SDRIF-E. Il est important que ces projets soient mutualisés au niveau de l'ensemble de la Région pour voir le jour ;
- c. Pour les projets vertueux pour l'environnement qui ont pour objectif de faire baisser l'impact environnemental de la Région dans sa globalité (création de nouvelles ressources, nouvelles matières premières, énergies renouvelables et de récupération), envisager un calcul d'artificialisation différent de celui pour les installations moins vertueuses.

(Fabienne PIOTELAT, Présidente, FNADE Île-de-France)

Réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et de Valérie BEROSÉ

Sur les questions liées à l'eau :

La problématique de l'eau est un enjeu majeur pour la région Île-de-France sur les 2 prochaines décennies. Nous sommes dans une région qui historiquement n'a jamais eu de problématique liée à l'eau, contrairement à d'autres pays européens ou régions françaises. Nous ne connaissions pas la question de la répétition du « trop peu » ou du « trop plein » mais nous mesurons désormais la répétition des épisodes de crise hydrique (2016 et 2018). Pour certains bassins versants, les crues ont été supérieures à celle de 1910. C'est pourquoi nous avons pris le parti, extrêmement fort et volontariste de cartographier le risque de crue à 115% par rapport aux niveaux de celle de 1910. Nous nous adaptons ainsi à des crues de type différent : crue d'été et crue d'hiver. Si plusieurs bassins versants montent en même temps, nous atteindrons probablement des niveaux supérieurs à ceux de 1910. La crue du Loing était supérieure aux étiages de 1910.

Cette question du risque de crue par submersion est un élément majeur que nous avons mis en avant, porté et accompagné d'un certain nombre de prescriptions. Le SDRIF-E sera un élément parmi d'autres car le bassin Francilien ne peut pas faire l'objet d'un examen aux seules limites de l'Île-de-France. Concernant le cycle de l'eau nous sommes consubstantiellement liés aux régions limitrophes. Un travail est ainsi porté avec les régions limitrophes et les services d'Etat pour essayer de cartographier au mieux les risques et réponses à apporter, dont un certain nombre est déjà inscrit dans le SDRIF-E. La Région n'est pas gestionnaire de la GEMAPI ni en situation d'établir des PPRi. Dans un cas nous sommes dans une compétence des agglomérations et dans l'autre de l'Etat. Le rôle du SDRIF-E est de cartographier la présence d'un risque, demander la prise en compte des mesures d'évitement ou d'accompagnement ou d'éviter d'aggraver la situation au travers des choix urbains.

Le deuxième risque est lié aux précipitations. Au mois d'août 2022 à Paris, plusieurs stations de métros n'ont pas pu fonctionner pendant plusieurs jours suite à un épisode pluvieux qui a duré une heure. Nous mesurons que les pluies décennales ou vingtennales sont devenues des épisodes qui se reproduisent tous les ans et auxquels nous ne sommes pas aujourd'hui en situation de répondre en raison de l'extension de la ville, de l'imperméabilisation des sols et de l'insuffisance de nos infrastructures de réseaux.

Il existe également le sujet du « trop peu ». Sur la Seine et sur ses affluents, nous avons un certain nombre de schémas qui laissent à penser qu'on peut avoir une diminution de l'étiage des cours d'eau.

Ainsi, le SDRIF-E porte par exemple des mesures pour répondre à la diminution des cours d'eau grâce à la séparation de l'azote au niveau des sanitaires. On évite de rajouter une pression sur des cours d'eau qui seront moins à même « d'avalier » les rejets d'aujourd'hui. C'est toute la question de la structure eau que nous souhaitons ainsi sécuriser.

Sur le sujet de la « structure eau », nous souhaitons également favoriser la réouverture et la renaturation des rivières souterraines et des rivières perdues, car c'est un moyen d'améliorer la biodiversité aquatique. Souvent, ces rivières effacées se trouvent dans les milieux denses et peuvent aider à lutter contre les îlots de chaleur. De beaux projets ont déjà été portés, notamment par la Région par exemple sur la Bièvre, grâce à nos politiques sectorielles mais nous sommes encore aujourd'hui dans une phase expérimentale que nous souhaitons contribuer à renforcer, accélérer et systématiser dans le cadre du schéma.

Sur les questions d'extension urbaine et de sanctuarisation des espaces :

Il existe trois potentiels non cartographiés dont disposent les communes :

- Le fait d'avoir une gare sur son territoire offre un potentiel d'extension de 1%
- Le fait d'être pôle de centralité offre un potentiel d'extension de 2%
- Toutes les communes dans les zones rurales ont un potentiel bouclier rural de 2%.

Pour certaines communes rurales, ce potentiel de 2% correspond à moins d'1 ha. Le SDRIF-E garantit ainsi le bouclier de 1 ha minimum pour éviter de geler les zones rurales. Le différentiel entre ces 2% de potentiel et le 1 ha minimum, c'est-à-dire le droit de tirage supplémentaire que nous ouvrons, correspond à environ 150 ha à l'échelle du SDRIF-E à horizon 2040. Cela nous semble essentiel si on ne veut pas avoir des écoles qui ferment et des villages qui meurent en zone rurale. Cette demande existe également dans toutes les autres régions de France. La règle de densité minimale pour ces extensions est d'au moins 20 logements par ha. Si la densité de la commune est déjà supérieure à 20 logements par ha, alors la densité minimale doit être au moins celle existante. Sous les pastilles, la densité minimale demandée est de 45 logements par hectare car cela correspond à la création de nouveaux quartiers, alors que le potentiel non cartographié est plutôt utilisé en dent creuse de manière diffuse.

La protection stricte des zones humides est incluse dans les 160 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sanctuarisés dans le SDRIF-E. Notre objectif était de ne pas oublier des zones malgré la difficulté réglementaire de faire une carte à une précision maximale de 150 millièmes, et donc de ne pas représenter des espaces inférieurs à 5 ha, même si ceux-ci sont précieux. Si les acteurs considèrent qu'un secteur n'a pas été pris en compte, il faudra le signaler à la Région dans les 3 mois qui suivent. Nous sortons d'une période de 15 mois de concertation totalement ouverte qui nous a permis d'établir ce document, que nous considérons comme un document d'équilibre, préservant l'aménagement du territoire vu au sens du ménagement du territoire. Pendant les trois prochains mois, nous aurons besoin de vos retours extrêmement précis, territoire par territoire et secteur par secteur. Nous pourrions ainsi rajouter des cours d'eau à renaturer ou à rouvrir. Les espaces à moins de 5 ha devront par contre figurer dans les SCoTs et PLUs, et non pas dans le SDRIF-E.

Sur la question du Zéro Artificialisation Brut, nous ne pouvons pas, en responsabilité, l'accepter dans une région en croissance démographique de plus de 50 000 personnes par an et où le mal-logement touche 1,3 million de personnes. 2,5 millions de personnes sont aussi en situation de suroccupation de logements. Une application totale du ZAB condamnerait à la misère les catégories les plus fragilisées et tuerait d'un point de vue économique la Région qui est la locomotive économique de la France et de l'Union Européenne. Cela entraînerait également la dévitalisation totale de certaines zones rurales. Par exemple, à Cerny, le gymnase du lycée Alexandre Denis n'est accessible que par 1,5 km le long d'une voie départementale. La création d'une piste cyclable est nécessaire pour la sécurité des enfants

mais engendrera nécessairement de l'artificialisation. Si le ZAB est appliqué, ce projet ne pourra pas être réalisé. Nous partageons donc les principes de sobriété et de réduction des consommations mais nous ne pouvons pas, en responsabilité, donner satisfaction aux demandes de ZAB, tant pour des raisons de solidarité et réduction des inégalités, d'aménagement des zones rurales que de préservation de l'économie, même si nous allons très loin dans le renforcement des protections des zones naturelles.

Nous nous réjouissons que la proposition de création d'une enveloppe régionale pour le développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables vous donne satisfaction. Pour la Région, cette question est vitale car la concurrence des usages pourrait tuer la décarbonation de l'économie francilienne. Cependant, la loi interdit malheureusement la prise en compte de la renaturation avant 2030, ce qui risque de reporter des actions vertueuses qui pourraient être faites plus tôt car elles ne seront pas comptabilisées. Le SDRIF-E envisage la renaturation au-delà de la compensation de l'artificialisation et d'une simple désartificialisation. La première approche de la renaturation est celle d'améliorer le cadre de vie urbain : il faut renaturer et désimperméabiliser, même si cela « ne compte pas ». De même nous ne pouvons pas changer les modes de calcul de l'artificialisation pour les installations vertueuses car il s'agit de la loi et que si nous en dérogeons, le SDRIF-E sera cassé par le Conseil d'Etat.

Sur la question de la chaîne logistique et des hôtels logistiques, l'approvisionnement est une fonction support indispensable, dans nos vies quotidiennes comme pour le développement économique. Nous avons réfléchi à un aménagement en 3D plutôt que linéaire, avec l'usage des sous-sols et de la verticalité, car les extensions urbaines seront beaucoup plus faibles. Nous avons de nombreuses dispositions dans le SDRIF-E sur ce sujet.

Le SDRIF-E est un document d'aménagement et ne pourra pas intervenir sur le sujet des pratiques agricoles. De même, sur la question de la revitalisation des centres-villes, nous ne pourrions pas indiquer si les nouveaux commerces qui pourront s'installer devront être des coiffeurs, des épiceries, des marchands de chaussures... Néanmoins, une sanctuarisation poussée des espaces agricoles est intégrée dans le schéma, par exemple grâce à un triplement des fronts verts par rapport à ce qui avait été arrêté il y a dix ans et un quadruplement du kilométrage de ces fronts verts. Nous allons beaucoup plus loin sur la protection de l'agriculture et la transition du modèle agricole est et sera accompagné par d'autres dispositifs régionaux. Un sujet majeur pour l'Île-de-France aujourd'hui est que la moitié des exploitants seront à la retraite dans les 10 ans qui viennent. L'un de nos principaux sujets est d'accompagner cette transition générationnelle.

II. L'Île-de-France à vivre et Île-de-France productive

Questions et interventions des participants

1. Le sujet du polycentrisme était déjà présent dans le SDRIF de 2013 mais jusqu'à présent, cela n'a pas fonctionné. On voit se poursuivre aujourd'hui la construction de zones résidentielles sans aucun emploi à proximité. Pour FNE, le polycentrisme ne se décrète pas mais se construit : c'est un objectif à moyen terme. La solution de court terme nécessite de reconstruire la ville sur la ville, avec votre proposition de construire 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain. Mais à quel terme pensez-vous réaliser le polycentrisme que nous appelons de nos vœux ? (Luc BLANCHARD, co-président de France Nature Environnement Île-de-France)
2. Nous voulons saluer les orientations stratégiques prises sur les enjeux importants pour nous que sont la réindustrialisation, la décarbonation et la multi-modalité. Nous allons apporter une contribution sur l'avant-projet en analysant finement les documents et les cartes opposables. (Antoine BERBAIN, Directeur Général Délégué, Haropa Port)
3. Comment le SDRIF-E peut aider les territoires, via les SCOT ou les PLU, à prioriser des réserves foncières pour les équipements d'échelle départementale ou d'échelle intercommunale qui se font depuis 30 ou 40 ans en extension ? (Grégoire DUTERTRE, Directrice du CAUE 77)
4. Je suis très satisfait que le logement ait été pris en compte dans le projet. Nous partageons l'objectif de construction de 70 000 logements par an et l'impératif de renouvellement urbain ainsi qu'une meilleure mixité. Il nous faudrait rendre possible la production de 32 à 37 000 logements sociaux locatifs : précision qui n'est pas apportée dans la présentation que vous nous avez faite, sachant que nous avons 700 000 demandeurs aujourd'hui dans la liste d'attente et 1 300 000 personnes mal logées en Île-de-France. Le ZAN risque également d'entraîner une surenchère sur le foncier : nous nous interrogeons sur la possibilité d'inscrire une norme ou des prescriptions sur la production d'un taux de logements sociaux suffisant dans des opérations d'aménagement, dans la mobilisation du foncier, y compris dans les quartiers de gare et dans les centres que vous avez identifiés dans la cartographie. La priorité de la diversification de l'offre dans les communes avec plus de 30% de PLUS/PLAI est un objectif que nous partageons, mais nous devons analyser dans le détail ses conséquences qui risquent de se heurter au besoin de renouvellement urbain d'un certain nombre de ces quartiers. Si on ne peut pas maintenir ces logements sociaux dans la commune mais dans d'autres quartiers, on risque de freiner le renouvellement urbain et donc la redensification d'un certain nombre de sites sachant que la production annuelle de logements sociaux est assurée à 30% par ces communes. Sur les énergies renouvelables et la géothermie, les bailleurs sociaux sont très intéressés par la prise en charge par la Région de ses initiatives car c'est un moyen de diminuer la quittance et aider les locataires à tenir leurs budgets familiaux. (Damien VANOVERSCHELDE, Président de l'AORIF)

Éléments de réponses et mots de conclusion du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le polycentrisme existait déjà mais le SDRIF-E de 2013 portait davantage sur le rééquilibrage Est-Ouest. Nous assumons de penser que le rééquilibrage doit maintenant se faire entre les centralités périphériques et l'épicentre de la région. Ce changement de paradigme assez fort oriente toutes les actions que nous allons porter. Si nous voulons une politique ferme de protection des espaces naturels sans mettre en pratique le ZAB, c'est aussi pour que ces centralités dans les espaces ruraux puissent

se renforcer et exister. Pour que ce document cadre soit mis en œuvre, il faut que les acteurs s'en emparent. C'est pourquoi nous avons voulu mener une concertation extrêmement large avec des centaines de réunions. Tous les acteurs devront être mobilisés pour atteindre cet objectif au terme de l'horizon du SDRIF-E à 2040 : on est donc sur un objectif à moyen-terme qui correspond au temps de l'aménagement. Sur la question de reconstruire la ville sur la ville, c'est exactement ce qui est porté au sein de ce SDRIF-E. Culturellement, nous sommes dans une région qui se reconstruit extrêmement fortement sur elle-même et c'est une logique que nous souhaitons continuer à renforcer.

Nous sommes preneurs de toutes les contributions que vous pourrez nous faire sur l'avant-projet qui vous a été présenté aujourd'hui. Nous sommes conscients qu'avoir essayé d'agglomérer des milliers de contributions est une gageure qui ne permet pas de rendre une copie parfaite pour cette V0. Nous sommes donc en attente de tous les retours sur chaque orientation réglementaire et carte aussi bien de la part des associations environnementales que des acteurs économiques et des fédérations professionnelles. Pour nous, la phase la plus intense de la concertation s'ouvre aujourd'hui.

Sur la prise en compte de réserves foncières pour des équipements locaux, nous avons souhaité mettre en place une mutualisation totale des potentiels non cartographiés au travers des SCOT. Historiquement nous sommes une Région sous-dotée en SCOT avec seulement 50% du territoire couvert, contre 80% dans les autres Régions métropolitaines. La question de la prise en compte de l'aménagement par les intercommunalités à travers les SCOT est historiquement faible mais est fondamentale. La mutualisation des potentiels d'extension va permettre la réalisation de projets de territoires avec des équipements structurants, des projets de logements et industriels... Cela offre de la marge de souplesse pour les projets de demain que nous ne pouvons pas imaginer aujourd'hui. Le travail en amont avec les départements et les DDT a permis de recenser les projets en attente pour développer le polycentrisme et permettre aux Franciliens de vivre dans un écosystème favorable sur leur territoire.

Sur les logements sociaux, 32 à 37 000 logements sociaux à construire par an est globalement un objectif que nous retrouvons dans le SRHH. Dans le projet d'aménagement régional du SDRIF-E, nous écrivons que 2/3 des 70 000 logements à construire chaque année doivent être abordables : LLS, LLI, accession sociale et BRS. Parmi eux, nous prévoyons 33 000 logements locatifs sociaux, mais nous ne sommes pas le SRHH et n'avons pas la vocation de nous y substituer pour territorialiser ces objectifs. Permettre aux Franciliens les plus modestes et fragiles de pouvoir se loger et vivre dignement est une priorité. La question de la non prise en compte dans la loi 3C du coût du ZAN et du financement de la recomposition foncière fait partie des impensés de la loi et de ses pistes d'amélioration. Nous intégrons les objectifs ZAN dans le sens que nous allons chercher du foncier sur les friches, nous allons transformer des enveloppes urbaines, recomposer des zones d'activités, mais le sujet du financement n'est pas clairement traité par la loi pour les collectivités.

La Région porte l'objectif d'avoir une mixité dans les deux sens : la loi SRU donne un taux minimum de logements sociaux aux communes en fonction de leur emplacement et de leur taille, mais nous pensons également qu'il faut faire en sorte de ne pas avoir des communes avec plus de 30% de logements très sociaux, car il s'agit de communes coincées dans un engrenage de paupérisation. Au travers de nos dispositifs existants, nous ne finançons déjà plus de logements qui contribueraient à aggraver les situations de paupérisation de certains quartiers. Pour nos dispositifs de financement, nous faisons parfois des exceptions quand il s'agit de reconstitution d'offre dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.